

Etude de M^e HOLOZET, avocat-défenseur.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES.

Par acte en forme administrative, en date du cinq mai mil huit cent quatre-vingt-dix, enregistré et transcrit le douze juin suivant, le sieur Maxwell, propriétaire à Papeete, a vendu à l'Administration locale, représentée par M. P. Maigrot, Directeur de l'Intérieur p. i., agissant en cette qualité au nom de la colonie, une partie de sa propriété sise en cette ville de Papeete, à l'angle des rues de la Petite-Pologne et du Marché, contiguë aux immeubles de MM. de Gréno et Raoulx, Papineau et C^{ie}. La parcelle vendue mesure, en bordure de la rue de la Petite-Pologne, une longueur de dix mètres soixante-dix centimètres sur une longueur de dix mètres, plus un petit triangle formant pan coupé, et présente une superficie de vingt-cinq mètres carrés six décimètres, ainsi qu'il est indiqué au plan annexé et déposé.

Cette vente a été faite moyennant paiement par le service Local au sieur Maxwell de la somme de sept cent cinquante et un francs-quatre-vingts centimes.

Copie collationnée de l'acte de vente a été déposée au greffe du Tribunal civil de première instance de Papeete, le onze juillet présent mois, ensemble le plan de la parcelle vendue et le procès-verbal de dépôt délivré par le greffier a été signifié; 1^o à M. le Procureur de la République près le Tribunal civil de première instance de Papeete; 2^o à la dame Mary O'Connor, épouse du sieur Maxwell, demeurant en cette ville de Papeete, et 3^o audit sieur Maxwell domicilié en la même ville, avec déclaration que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions d'hypothèques légales étant inconnus de l'acquéreur es-qualité, il serait procédé à la présente publication, conformément à l'avis du Conseil d'Etat du 9 mai 1807.

Cette insertion a pour but de purger la parcelle de terrain vendue de toute hypothèque légale inconnue.

4—3

En vente à l'imprimerie du Gouvernement :

ANNUAIRE DE TAHITI Pour 1890

Contenant les Notices historiques de M. Bovis, lieutenant de vaisseau.

Prix : 2 fr. 50 c

PROCÈS-VERBAUX

des séances du

CONSEIL GÉNÉRAL

SESSION ORDINAIRE 1889

4^e SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1889

1^{re} SESSION EXTRAORDINAIRE 1890

1 vol. in-8°.—Prix (broché) : 5 fr.

M^e René HOLOZET, Commissaire-priseur, vendra à l'avenir, aux enchères publiques, tous les premiers samedis du mois, SAUF RÉQUISITION EXPRESSE. — Prière de s'adresser à l'Etude de M^e Holozet, avocat-défenseur, rue de Rivoli, en face du Palais de justice.

Toute réquisition, vu la déclaration à faire au service de l'Enregistrement, devra être déposée au plus tard, la veille du jour fixé pour la vente.

37—4-3

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Du 7 au 13 août 1890.

DATES	PRESSION barométrique		TEMPÉRATURE				PLUIE dans les 24 heures	VENTS
	Hauteur moyenne	Oscillation diurne	6 heures du matin	4 heures du soir	Moyenne	Moyenne de la journée		
7 août..	763.6	0.1	21.6	28.0	24.8	23.7	»	E
8.....	762.5	0.1	20.4	28.2	24.3	23.2	»	E
9.....	763.6	0.2	20.0	28.6	24.3	23.3	»	E
10.....	762.8	0.2	20.0	27.6	23.8	22.5	»	S E
11.....	763.4	0.3	20.0	27.8	23.9	23.5	»	E S E
12.....	763.6	0.3	20.6	28.0	24.3	23.9	»	E
13.....	762.8	0.2	21.4	28.6	25.0	24.3	»	E

ROLE DES CAUSES A JUGER — TE HURU O TE NANAI RAA O TE MAU OHIPA E RAVE HIA

(Décret du 24 août 1887 — Faave raa mana no te 24 atete 1887)

Désignation des terres litigieuses	Noms des déclarants	Dates des déclarations	Noms des opposants	Dates des oppositions	Fixation d'audience
Faaité raa i te mau fenua e maro hia	Te ioa o te feia i faaité mai	Te taio o te avae e te matahiti i faaité hia mai ai	Te ioa o te feia i patoi mai	Te taio o te avae e te matahiti i patoi hia mai ai	Faataa raa i te mahana e tairuru ai

Par le district de Teahupoo — E te mataelnaa ra o Teahupoo.

Teahupoo e na peho fei ra o Memeru e o Puhia. Peho fei ra o Teiarava.	Vehiatua Peueue.	3 no tenuare 1889.	Te vahine ra o Teraitua a Puhia, e tia i Teahupoo.	17 no tiurai 1890.	6 no tetepa 1888.
	Pierre Rochette.	id.	Te taata ra o Taihia a Tematahiapo, e tia i Mahaena.	18 no tiurai 1890.	id.
	Na vahine ra o Uraurara a Vehiatua, Taneuapoto a Vehiatua e o Peueue Tepa a Vehiatua.	id.	Te taata ra o Tehaamaru, e tia i Teahupoo.	id.	id.
Arahoahoa.	id.	id.	Te taata ra o Tahitorai a Tahitoe, e tia i Teahupoo.	id.	id.
Arahoahoa.	id.	id.	Te vahine ra o Moria, e tia i Tipaerui (Faaa).	21 no tiurai 1890.	id.
Arahoahoa.	id.	id.	Te taata ra o Vahineiterai a Tahuaitu, e tia i Papeari.	22 no tiurai 1890.	id.